

ARRETE N°EPE UCA-2022-344

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
IUT CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu l'arrêté n°2021-724 du 16 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2022, délégation de signature est donnée à **Monsieur Éric AGBESSI**, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université Clermont Auvergne (UCA), en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à **Madame Katia IMBAUD**, responsable administrative de l'IUT de l'UCA, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à **Monsieur Sébastien SALVA**, Directeur adjoint de l'IUT de l'UCA, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à **Madame Sophie RODIER**, Directrice adjointe de l'IUT de l'UCA, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à **Madame Evelyne BERNARD**, Directrice adjointe de l'IUT de l'UCA, à effet de signer au nom du Président de l'université, les actes suivants concernant l'IUT de l'UCA :

1.1 : Etudes et vie universitaire

- Tous actes, décisions, certificats, procès-verbaux relatifs à l'inscription des étudiants et stagiaires et au transfert de dossiers ;
- Organisation des examens (convocations, calendriers, relevés de note sauf ERASMUS, à l'exclusion de la signature des diplômes) ; les attestations de réussites ne peuvent être signées que par le Directeur, à l'exclusion de toute subdélégation ;
- Conventions d'accueil à l'IUT de lycéens ou d'étudiants en formation initiale ou continue dans le cadre de leur formation ;
- Conventions de stage des étudiants de l'Université, pour des stages intégrés à un cursus pédagogique ;
- Conventions de formation en alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage) ;
- Conventions et contrats de formation continue, selon les modèles en vigueur à l'UCA ;
- Déclaration d'accident d'étudiant.

1.2 : Gestion des personnels placés sous l'autorité du délégataire

- Autorisations d'absence ;
- Congés annuels et horaires des personnels BIATSS ;
- Demandes d'ordres de mission, valant autorisation d'effectuer la mission, sur le territoire métropolitain, inférieurs à 8 jours et pris en charge par le budget de la composante ;
- Autorisation de conduite de véhicule administratif pour les véhicules relevant de la structure ;
- Contrats de travail étudiants au titre de l'article L. 811-2 du code de l'éducation ;

- Attestations de service fait, attestations de présence ;
- Déclaration d'accident de service, certificats de prise en charge (AT) ;
- Etats liquidatifs d'heures complémentaires ;
- Certificats administratifs relatifs aux services des enseignants-chercheurs et des enseignants ;
- Tableau de service individuel des enseignants-chercheurs et des enseignants.

1.3 : Relations internationales

- Contrats d'études conclus à l'occasion d'accueil d'étudiants étrangers ;
- Relevés de notes ERASMUS, attestation d'arrivée et fin de séjour.

1.4 : Conventions

- Les conventions d'occupation temporaire de locaux non dédiés, pour des événements ponctuels, dénommées « Mise à disposition de locaux (MADL) » ;
- Les conventions de stage pour les stagiaires « entrants » : étudiants effectuant leur stage au sein de l'UCA ;
- Les conventions de projets tuteurés concernant les étudiants de l'UCA, selon les modèles en vigueur à l'UCA ;
- Les conventions de partenariat liées à un contrat d'apprentissage déterminé selon les modèles en vigueur à l'UCA ;
- Les contrats de cession des droits patrimoniaux du droit d'auteur et de licence d'exploitation à titre gratuit, concernant des étudiants, selon les modèles en vigueur à l'UCA.

1.5 Les devis relatifs à la formation continue.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Éric AGBESSI**, Directeur de l'IUT de l'UCA, délégation de signature est donnée à **Madame Katia IMBAUD**, responsable administrative de l'IUT de l'UCA, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à **Monsieur Sébastien SALVA**, Directeur adjoint de l'IUT de l'UCA, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à **Madame Sophie RODIER**, Directrice adjointe de l'IUT de l'UCA, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à **Madame Evelyne BERNARD**, Directrice adjointe de l'IUT de l'UCA, à effet de signer au nom du président de l'université, les actes suivants concernant les affaires financières de l'IUT de l'UCA :

- Dépense :
 - Engagement (dont ordres de mission SIFAC et lettre d'invitation SIFAC), pour des montants inférieurs ou égaux à 7500 € ;
 - Constataion et certification du service fait et des pièces justificatives afférentes, quel que soit le montant ;
- Recettes : demandes de titres de recettes ;
- Missions : états liquidatifs des frais de déplacement.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Éric AGBESSI**, Directeur de l'IUT de l'UCA, délégation de signature est donnée à chacun des chefs de départements ci-dessous mentionnés, en ce qui concerne les affaires du département qu'il dirige, à effet de signer au nom du Président de l'UCA les conventions de stage des étudiants de l'Université, pour des stages intégrés à un cursus pédagogique, à l'exception des stages effectués hors du territoire national.

SITE	DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT
AUBIERE	GB - Génie Biologique	Eric PEYRETAILLADE
	Informatique	Cédric BOUHOURS
	MP - Mesures Physiques	Frédéric CHAUSSE
	GIM - Génie Industriel et Maintenance	Paul CHECCHIN
	GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	Sylvie SOLER

	RT - Réseaux et Télécommunications	Joël TOUSSAINT
AURILLAC	GB - Génie Biologique	Geneviève GAGNE-CHABALIER
	GEA- Gestion des entreprises et des administrations	Sophie LEBOUVIER
	STID Statistiques et informatique décisionnelle	Clément JACQ
LE PUY EN VELAY	Informatique	Pascale POTHEE
	Chimie	Isabelle VITRY
	MMI - Métiers du Multimedia et de l'Internet	Owen APPADOO
MONTLUCON	GEII - Génie électrique et Informatique Industrielle	David ROCHETTE
	GMP - Génie Mécanique et Productique	Gilles DURAND
	GTE - Génie Thermique et Energie	Christophe VERHAEGE
	GLT - Génie Logistique et Transport	Sandra SAÏD
	TC - Techniques de Commercialisation	Matthieu LARDEAU
	TC - Techniques de Commercialisation	Claude DEVOTI
VICHY	MMI - Métiers du Multimedia et de l'Internet	Didier MOYA
	ICJ - Information Communication option Journalisme	Samuel CUISINIER-DELORME

Article 4 :

Le présent arrêté, portant délégation de signature et accréditation des délégataires de l'ordonnateur auprès du comptable public, donne habilitation pour toutes les transactions dans les systèmes d'information de l'UCA sur le périmètre défini par la présente délégation de signature.

Article 5 :

La présente délégation est notifiée à l'Agent Comptable et emporte accréditation dès sa transmission.

Article 6 :

Sont expressément exclus de la présente délégation :

- Les conventions autres que celles visées aux articles 1 et 3 ;
- Tout acte ou document qui pourrait avoir une incidence sur la masse salariale de l'Université.
- Toute demande d'ordre de mission/lettre d'invitation SIFAC et convention de formation à l'international.

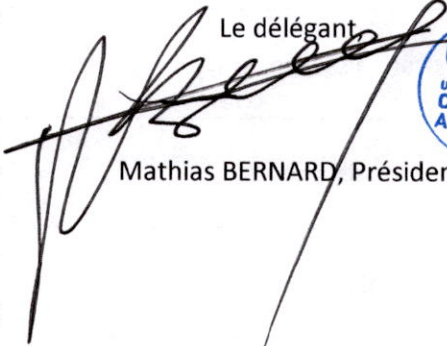
Article 7 :


L'arrêté n°2021-724 du 16 décembre 2021 est abrogé.

Article 8 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/08/2022.

Le délégant

 Mathias BERNARD, Président



Le Président de l'UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

24 AOUT 2022

24 AOUT 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Les délégataires,

Vu et pris connaissance, le	Éric AGBESSI	
Vu et pris connaissance, le	Katia IMBAUD	
Vu et pris connaissance, le	Sébastien SALVA	
Vu et pris connaissance, le	Sophie RODIER	
Vu et pris connaissance, le	Evelyne BERNARD	
Vu et pris connaissance, le	Eric PEYRETAILLADE	
Vu et pris connaissance, le	Cédric BOUHOURS	
Vu et pris connaissance, le	Frédéric CHAUSSE	
Vu et pris connaissance, le	Paul CHECCHIN	
Vu et pris connaissance, le	Sylvie SOLER	
Vu et pris connaissance, le	Joël TOUSSAINT	
Vu et pris connaissance, le	Geneviève GAGNE-CHABALIER	
Vu et pris connaissance, le	Sophie LEBOUVIER	
Vu et pris connaissance, le	Clément JACQ	
Vu et pris connaissance, le	Pascale POTHEE	
Vu et pris connaissance, le	Isabelle VITRY	
Vu et pris connaissance, le	Owen APPADOO	

Vu et pris connaissance, le	David ROCHETTE	
Vu et pris connaissance, le	Gilles DURAND	
Vu et pris connaissance, le	Christophe VERHAEGE	
Vu et pris connaissance, le	Sandra SAÏD	
Vu et pris connaissance, le	Matthieu LARDEAU	
Vu et pris connaissance, le	Claude DEVOTI	
Vu et pris connaissance, le	Didier MOYA	
Vu et pris connaissance, le	Samuel CUISINIER- DELORME	